

13ème SALON RÉGIONAL DES PHOTOGRAPHES AMATEURS DES ARMÉES DU NORD-EST ET DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ À MOURMELON LE GRAND (51)

RÈGLEMENT PARTICULIER

N° 014 /Ligue Nord-Est /Culturel

Dossier suivi par :

Lefort Maryse - Présidente commission culturelle ∰: 06 81 56 35 34 - @: maryse.lefort@numericable.fr

Catelle Claudine - Secrétariat Lille

2: 03 28 38 27 71 - @: Ine.seclille@orange.fr

Référence : Règlement général N° 43/FCD/activités /culture en date du 09/01/2018

PRÉAMBULE

Le présent règlement particulier s'ajoute au règlement général du salon des photographes amateurs des Armées de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD).

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sous le haut patronage de la ministre des armées et placé sous la présidence de monsieur le commissaire en chef Yves Glaz président de la Fédération des Clubs de la Défense, le 13^{ème} salon des photographes amateurs des Armées se tiendra du 2 juin 2018 au 3 juin 2018 à Mourmelon Le Grand (51).

Le salon est organisé par la ligue Nord-Est, avec le soutien de proximité du Club Sportif et Artistique de la Garnison de Mourmelon le Grand. Le vernissage aura lieu le vendredi 1er juin 2018 sur invitation.

ARTICLE 2 - NOMBRE D'ŒUVRES, FORMAT ET IDENTIFICATION

Chaque exposant pourra présenter un nombre maximum de 5 œuvres dans les deux disciplines, noir & blanc et couleur. En raison du concours relatif au centenaire 14-18, une œuvre supplémentaire peut être ajoutée conformément à l'annexe du règlement général.

LIGUE NORD-EST DE LA FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE

a. FORMAT DES ŒUVRES ET PRÉSENTATION

Les photographies dont le format doit être compris entre 12 x 12 cm et 30 x 40 cm, doivent être montées selon deux méthodes :

- La première consiste à utiliser un passe-partout de force 600 à 800g/m², type contrecollé, de **format impératif de 30 x 40 cm** (pour faciliter le montage sur le cadre d'exposition).
- La seconde consiste à coller directement mais de façon **définitive** la photographie sur le carton de force 600 à 800 gr /m², type contrecollé.

Les supports colorés (passe-partout ou cartons) ne sont pas conseillés.

Les photographies sous cadre ou sous verre ne sont pas acceptées.

b. IDENTIFICATION DES ŒUVRES

Au dos de chaque support, <u>en haut et à gauche</u>, devront figurer les éléments suivants, selon le modèle d'étiquette obtenu dans SYGEMA (Système de Gestion des Manifestations) :

- NOM et Prénom de l'auteur,
- Nom de la ligue, nom et N° du club d'appartenance,
- Titre de l'œuvre et numéro d'ordre figurant sur le bordereau d'envoi,
- Catégorie (N & B, Couleur ou Thème du Centenaire).

ARTICLE 3 – INSCRIPTION

Pour pouvoir participer, chaque exposant doit être licencié FCD et à jour de sa cotisation annuelle (valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018).

L'exposant, informé **par son club** de l'ouverture des inscriptions au salon régional des photographes amateurs des armées, prend contact avec son club s'il désire y participer.

Le responsable du club de l'exposant édite, grâce à SYGEMA (SYstème de GEstion des MAnifestations) la fiche de pré-inscription (ex fiche d'inscription N°1) renseignée des données personnelles de l'exposant.

L'exposant vérifie les données, complète avec les œuvres qu'il présente, signe et remet la fiche d'inscription au club, accompagnée du chèque relatif aux droits de participation, définis ci-après, payable uniquement par chèque libellé à l'ordre de son club.

Le responsable du club de l'exposant saisit dans SYGEMA les informations relatives aux œuvres présentées au plus tard **vendredi 13 avril 2018,** terme de rigueur et envoie une **copie** de la fiche de pré-inscription par mail : lne.seclille@orange.fr ou par courrier : Ligue Nord-Est 42 rue du magasin - 59000 Lille.

Il remet à l'exposant la fiche de dépôt, fournie par SYGEMA, à l'issue de la saisie de l'inscription.

Si l'exposant souhaite assister au vernissage, il adresse à :

Fédération des clubs de la défense Ligue Nord-Est 42 rue du magasin 59000 LILLE

avant le mardi 1 er mai 2018 une enveloppe de format 22 x 11, timbrée au tarif en vigueur, mentionnant l'adresse de l'exposant, pour l'expédition de l'invitation.

Le terme fixé pour le recueil des inscriptions est impératif pour permettre la composition et la réalisation du catalogue (commun à la rencontre culturelle).

ARTICLE 4 – DROIT D'INSCRIPTION

Les exposants acquitteront un droit d'inscription pour l'ensemble des œuvres proposées conformément à l'article 8 du règlement général.

Ce droit d'inscription est de 8 euros par auteur, quel que soit le nombre d'œuvres présentées.

Les exposants sont seuls responsables du choix de leurs envois. Ils ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement des droits versés pour leurs œuvres non retenues par le comité de sélection et d'accrochage. En outre, ils devront posséder toutes les autorisations concernant les droits à l'image de leurs modèles.

ARTICLE 5 – EXPÉDITION, DÉPÔT ET RESTITUTION DES ŒUVRES

1) Dépôt des œuvres :

Les œuvres seront emballées et expédiées conformément aux prescriptions de l'article 9 du règlement général, dans un emballage suffisamment résistant qui servira à la réexpédition.

Les exposants pourront soit:

a) adresser les œuvres par courrier, avant le mardi 23 mai 2018 à :

LEFORT Maryse 188 rue des Bruyères 62400 BÉTHUNE

b) apporter eux-mêmes leurs œuvres ou les confier à des transporteurs ou à tout autre mandataire, afin de les livrer, impérativement le mardi 29 mai 2018 de 10h à 14h au :

Centre Culturel Napoléon III rue Gouraud 51400 Mourmelon le Grand

Les œuvres acheminées par **envoi groupé** devront porter, en plus des coordonnées du propriétaire, du club et de la ligue d'appartenance, le nom du centre de regroupement pour le transport.

RAPPEL IMPORTANT : chaque exposant doit joindre dans le même colis :

- La fiche de dépôt, dûment remplie et signée.
- Une étiquette postale renseignée à l'adresse de l'auteur, pour le retour des œuvres,
- Les œuvres désignées sur la fiche de pré-inscription, aux dos desquelles seront collées les étiquettes, fournies par le responsable du club, via SYGEMA, et dûment renseignées.
 - La mention « Salon Photo 2018 Mourmelon le Grand», portée de façon très apparente.

2) Restitution des œuvres :

Les œuvres pourront soit :

a) être retirées : le lundi 4 juin 2018 de 14h à 16h à l'adresse suivante :

Centre culturel Napoléon III rue Gouraud 51400 Mourmelon le Grand

b) être retournées à leur auteur, **par la poste**, à partir du mercredi <u>6 juin 2018</u> par la ligue organisatrice ou le club support.

IMPORTANT : aucune œuvre ne peut être retirée avant la fin de l'exposition

ARTICLE 6-ASSURANCES

En cas de sinistre constaté à la réception ou durant la manifestation, la ligue organisatrice ou le club support, effectue immédiatement une déclaration auprès de la fédération des clubs de la défense.

En cas de sinistre au retrait de l'œuvre, l'exposant se rapproche immédiatement de son club afin de remplir le formulaire « de déclaration d'accident » qui sera envoyé à la FCD dans les 10 jours suivant le retrait des œuvres.

Sont exclus de la garantie les dommages causés en raison d'emballages défectueux ou insuffisants, sur constatation du comité de sélection et placement.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS PENDANT LE SALON

L'entrée du salon est libre les : samedi 2 juin 2018 et dimanche 3 juin 2018 de 10h à 18h

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser : LEFORT Maryse Mail : lefort.maryse@numericable.fr - Portable : 06 81 56 35 34

Le président de la ligue Nord-Est Bernard Rousselet

Destinataires:

- Clubs
- Présidente commission culturelle LNE
- Président de la Ligue Nord-Est
- Secrétariat LNE Antenne de Lille

Copie:

- FCD Bureau activités culturelles
- Secrétaire générale LNE
- Secrétariat LNE Strasbourg